



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 AVRIL 2011  
A 20 H 00  
A  
FLAMMERANS

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Présents :** Mesdames et Messieurs S Perron, G Esmonin, J Combépine, C Lapostolle, C Compayré, M Lassagne, JM Boisselier, P Goudé, M Zrizou, H Barraux (suppléant), J Vadot, M Jeannot, JL Landry, G Bruley, M Sordel, G Donolo (jusqu'à 22h40), B Krempp (suppléant jusqu'à 22h45), D Girard, D Canavero, M Bourdon, F Collin (suppléant), M Brulé, G Baudin, B Jovignot, P Oudot, JP Morin, Y Tanière, JP Vadot, B Bouju (à partir de 20h35), A Rossignol, J Anceau, C Marin, A Mathiron, S Sordel, H Hélié-Barbié, J Dananchy, S Sgrillo, C Vautier (à partir de 20h25), J Rousseau, E Feuillebois.

**Représentés :** Mesdames et Messieurs R Langlois (procuration à C Lapostolle), JP Moindrot (procuration à H Barraux), D Méry (procuration à P Goudé), V Perez (procuration à M Zrizou), S Varlet (procuration à J Combé pine), N Roussel (procuration à C Compayré), A Joly (procuration à D Canavero), MF Sordel (procuration à B Jovignot), S Gateau (procuration à JP Morin), C Seichon (procuration à J Dananchy).

**Absents :** Mesdames et Messieurs Mariel Godard, J Raymond, MP Triat, G Donolo (à partir de 22h40), JP Curie, B Krempp (suppléant absent à partir de 22h45), Y Strubel, F Deloy, D Maréchal, C Boillaud, B Bouju (jusqu'à 20h35), C Vautier (jusqu'à 20h25).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean Pierre Morin

**QUESTION N° 1**

SUJET : ADOPTION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DU 17 FEVRIER ET DU 7 MARS 2011

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu des séances du 17 février et du 7 mars 2011.

**QUESTION N° 2**

SUJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2011  
(présentation en séance)

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Bureau Communautaire prises en vertu de la délégation du Conseil Communautaire.

### **QUESTION N° 3**

**SUJET** : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (présentation en séance)

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Président prises en vertu de la délégation du Conseil Communautaire.

### **QUESTION N° 4**

**SUJET** : FINANCES  
COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2010 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône établi par le receveur,
- Précise que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **QUESTION N° 5**

**SUJET** : FINANCES  
COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2010 du budget principal et de ses budgets annexes dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans le corps de la délibération.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTION N° 6

SUJET : FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°1/2011

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, et de chacun de leurs chapitres aux chiffres indiqués ci-dessous, le projet de décision modificative n°1/2011 du budget principal de la Communauté de Communes.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Section d'investissement		
<b>Dépenses</b>		
<b>Total dépenses</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre 010 Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>+ 49 000,00 €</b>
	<i>Compte 10222 FCTVA (F° 95) Op° 16 parcours éco pagayeur</i>	+ 19 000,00 €
	<i>Compte 10222 FCTVA (F°812) acquisition BOM</i>	+ 30 000,00 €
<b>Chapitre 013 Subventions d'investissement reçues</b>		<b>+ 336 000,00 €</b>
<i>Compte 132 sub équip non transférables</i>		
	<i>Compte 1322 Régions (F°824) Op° 15 parking gare</i>	+ 155 000,00 €
	<i>Compte 1322 Régions (F°95) Op° 16 parcours éco pagayeur</i>	+ 27 000,00 €
	<i>Compte 1327 Fonds structurels Europe (F°824) Op° 15 parking gare</i>	+ 111 000,00 €
	<i>Compte 1328 autres (F°95) Op° 16 parcours éco pagayeur</i>	+ 43 000,00 €
<b>Chapitre 016 Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>- 385 000,00 €</b>
<i>Compte 164 emprunts auprès des établis de crédits</i>		
	<i>Compte 1641 (F° 01) emprunts en euros</i>	- 385 000,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>0,00 €</b>

Section de fonctionnement		
<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre 014 atténuation de produits</b>		<b>+ 94 661,00 €</b>
<i>Compte 739 reversements et restitutions sur impôts et taxes</i>		
	<i>Compte 7391173 (F°020) Dégrèvement plafonnement TP et CET sur VA</i>	<i>- 8 925,00 €</i>
	<i>Compte 739116 (F°020) Reversement sur FNGIR</i>	<i>+ 103 586,00 €</i>
<b>Chapitre 022 Dépenses imprévues</b>		<b>+ 4 775,00 €</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>+ 99 436,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre 73 Impôts et taxes</b>		<b>+ 85 551,00 €</b>
<i>Compte 731 Impôts locaux</i>		
	<i>Compte 7311 (F°020) Contributions directes</i>	<i>+ 320 551,00 €</i>
	<i>Compte 7318 (F°020) Autres impôts locaux ou assimilés</i>	<i>- 235 000,00 €</i>
<b>Chapitre 74 Dotations et participations</b>		<b>+ 13 885,00 €</b>
<i>Compte 741 DGF</i>		
	<i>Compte 74124 (F°020) Dotation d'intercommunalité</i>	<i>- 4000,00 €</i>
<i>Compte 748 Autres attributions et participations</i>		
	<i>Compte 74834 (F°020) Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières</i>	<i>+ 4895,00 €</i>
	<i>Compte 74835 (F°020) Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières</i>	<i>+ 12 990,00 €</i>
<b>Total Recettes</b>		<b>+ 99 436,00 €</b>

**QUESTION N° 7**

**SUJET : FINANCES**

**VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2011**

**Le Conseil Communautaire, par 49 voix pour et 1 abstention,**

- **Vote les taux suivants qui permettront de percevoir les produits attendus de fiscalité directe au budget primitif 2011**

Taux de taxe d'habitation : **2,53 %** pour un produit attendu de **374 693 euros**

Taux de taxe sur le foncier bâti : **2,71 %** pour un produit attendu de **329 753 euros**

Taux de taxe sur le foncier non bâti : **5,52 %** pour un produit attendu de **35 847 euros**

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises : **2,70 %** pour un produit attendu de **107 811 euros**

Soit un produit total attendu de taxes dites « ménages » de **848 104 euros**

- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**QUESTION N° 8**

**SUJET : FINANCES**

**TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **Approuve les taux suivants de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :**

**Pour la Zone 1 un taux de 12,64 %**

**Pour la Zone 2 un taux de 8,72 %**

**Pour la Zone 3 un taux de 7,96 %**

**Le produit total attendu est de 1 086 000 euros**

- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

QUESTION N° 9

**SUJET : FINANCES**

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE  
DECISION MODIFICATIVE N°1/2011

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, et de chacun de leurs chapitres aux chiffres indiqués ci-dessous, le projet de décision modificative n°1/2011 du budget annexe de la Zone d'Aménagement Economique de la Communauté de Communes.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Section de fonctionnement	
<b>Dépenses</b>	
Chapitre 011 Charges à caractère général	+ 100 000,00 €
<i>Compte 6045 F01</i>	+ 100 000,00 €
<i>Achat d'études, prestation de services (terrains à aménager)</i>	
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	- 100 000,00 €
<i>Compte 023 F01</i>	- 100 000,00 €
<i>Virement la section d'investissement</i>	
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
<b>Total Recettes</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement	
<b>Dépenses</b>	
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
Chapitre 016 Emprunts et dettes assimilées	+ 100 000,00 €
<i>Compte 1641 F01</i>	+ 100 000,00 €
<i>Emprunts en euros</i>	
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	- 100 000,00 €
<i>Compte 021 F01</i>	- 100 000,00 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	
<b>Total Recettes</b>	<b>0,00 €</b>

## QUESTION N° 10

### SUJET : FINANCES

#### OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide de réaliser une ligne de trésorerie de 450 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté pour une durée d'un an.

Les intérêts sont calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours.

A ce taux s'ajoute une marge de 1 %.

Les intérêts sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 0,12 %

Commission de mouvement : néant

Commission de non utilisation : néant

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une Ligne de Trésorerie.
- Autorise Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Trésorerie.

## QUESTION N° 11

### SUJET : RESSOURCES HUMAINES

#### MODIFICATION N° 2/2011 DU TABLEAU DES EMPLOIS

1. ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE / CREATION D'UN POSTE NON TITULAIRE PERMANENT D'ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR LE RECRUTEMENT D'UN MUSICIEN INTERVENANT (DUMISTE)

Le Conseil Communautaire, par 39 voix pour et 1 voix contre,

- Décide de la création d'un poste d'enseignant non titulaire permanent à temps non complet en référence au grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique dont le temps de travail sera défini en fonction du nombre de cours et d'interventions planifiés pour l'année scolaire. La rémunération de l'agent occupant cet emploi se fera sur l'indice de base du grade du cadre d'emplois de référence.

- Modifie le tableau des emplois comme suit :

<b>Ecole Intercommunale de Musique et Danse</b>					
SUPPRESSION			CRÉATION		
DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE	DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE
<b>NON TITULAIRES PERMANENTS TEMPS NON COMPLET</b>					
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>					
			01 mai 2011	1 poste de non titulaire au grade de référence d'assistant spécialisé d'enseignement artistique	Temps non complet déterminé en fonction des cours

- Autorise le Président à signer le contrat de recrutement correspondant ainsi que les avenants éventuels,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 12 du budget.

2. SUPPRESSIONS DE POSTES NON TITULAIRES TEMPS COMPLET ET TEMPS NON COMPLET  
FILIÈRE ADMINISTRATIVE ET FILIÈRE TECHNIQUE

♥ Service Administration Générale

✧ Filière administrative

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire (réunion prévue le 28 juin 2011) de la suppression du poste de coordonnateur de projets (emploi de non titulaire permanent à temps complet),
- Modifie le tableau des emplois comme suit :

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>					
SUPPRESSION			CRÉATION		
DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE	DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE
<b>NON TITULAIRES PERMANENTS TEMPS COMPLET</b>					
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
1 <sup>er</sup> juillet 2011	Coordonnateur de projet	Temps complet			

- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

☛ Service Enfance Jeunesse

✧ Filière technique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire (réunion prévue le 28 juin 2011) de la suppression des postes non titulaires permanents à temps non complet suivants :
  - Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 4/35<sup>ème</sup> d'heures hebdomadaires,
  - Trois postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 2,5/35<sup>ème</sup> d'heures hebdomadaires,
  - Trois postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 1/35<sup>ème</sup> d'heures hebdomadaires,
- Modifie le tableau des emplois comme suit :

<b>ENFANCE-JEUNESSE</b>					
<b>SUPPRESSION</b>			<b>CRÉATION</b>		
<i>DATE</i>	<i>POSTES</i>	<i>DURÉE HEBDOMADAIRE</i>	<i>DATE</i>	<i>POSTES</i>	<i>DURÉE HEBDOMADAIRE</i>
<b>NON TITULAIRES PERMANENTS TEMPS NON COMPLET</b>					
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
1 <sup>er</sup> juillet 2011	1 poste d'Adjoint technique	4/35 <sup>ème</sup>			
1 <sup>er</sup> juillet 2011	3 postes d'Adjoint technique	2,5/35 <sup>ème</sup>			
1 <sup>er</sup> juillet 2011	3 postes d'Adjoint technique	1/35 <sup>ème</sup>			

- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

**QUESTION N° 12**

**SUJET : ADMINISTRATION GENERALE**

PAYS PLAINE DE SAONE VINGEANNE / HABITAT : MISE EN PLACE, ANIMATION ET SUIVI D'UN PROGRAMME D'INTERET GENERAL D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Le Conseil Communautaire, par 48 voix pour et 2 abstentions,

- Approuve le projet de mise en place, d'animation et de suivi d'un Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat porté par le Pays Plaine de Saône Vingeanne,
- Approuve son plan de financement et notamment la participation de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône pour la durée du dispositif (trois ans),
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**QUESTION N° 13**

**SUJET : ADMINISTRATION GENERALE**

**PROPOSITION D'ADHESION A L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (AdCF)**

**Le Conseil Communautaire, par 41 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions,**

- **Décide de l'adhésion de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône à l'Assemblée des Communautés de France pour un montant de cotisation établi à 10 cents d'euros par habitant,**
- **Précise que cette adhésion sera prélevée au compte 6281 du budget principal,**
- **Autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion et tout document relatif à cette affaire.**

**QUESTION N° 14**

**SUJET : ENVIRONNEMENT**

**RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL**

**Le Conseil Communautaire, par 49 voix pour et 1 voix contre,**

- **Approuve le projet d'installation d'une cuve enterrée à proximité des locaux techniques situés ruelle de Richebourg,**
- **Autorise de Président à solliciter toute subvention sur ce projet et notamment auprès du Conseil Régional,**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

**QUESTION N° 15**

**SUJET : ENFANCE JEUNESSE**

**PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET ACCUEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES »**

**CONVENTION AVEC LA CAISSE REGIONALE MSA DE BOURGOGNE APPLICABLE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011**

**Le Conseil Communautaire, par 46 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention,**

- **Approuve la convention type avec la Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne portant sur la Prestation de Service Ordinaire pour l'accueil de loisirs sans hébergement et l'accueil des enfants et des jeunes de 4 à 17 ans révolus, qui sera établie pour chacun des sites d'accueil de loisirs,**
- **Autorise le Président à signer les conventions correspondantes ainsi que toute autre pièce relative à cette affaire.**

**QUESTION N° 16**

**SUJET : ADMINISTRATION GENERALE**

**CREATION D'UN RESEAU DE TRANSPORT A LA DEMANDE  
APPROBATION DU PROJET / CONVENTIONS**

**Le Conseil Communautaire, par 46 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention,**

- **Approuve le projet de création d'un réseau de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes dans les conditions prévues par une convention tripartite passée avec le Conseil Général et la Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône,**
- **Autorise le Président à la signer ainsi que la convention avec la Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône, et toute autre pièce relative à cette affaire,**
- **Autorise le Président à solliciter toute subvention mobilisable sur ce projet notamment au titre du FNADT,**

**Affiché le 04 Mai 2011**

**Le Président,**

**Jean Paul VADOT**

